

ASSEMBLÉE NATIONALE30 août 2006

ÉNERGIE - (n° 3201)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTS

N° 34312 à 34333

présentés par
M. Daniel Paul
et 21 membres du groupe des député-e-s Communistes et Républicains

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant :**

« Avant le 1^{er} janvier 2007, le gouvernement adresse au Parlement un rapport sur le bilan de l'ouverture à la concurrence dans le secteur énergétique. Ce rapport examine l'impact en termes d'emploi, d'aménagement du territoire et de coût de l'énergie de la transposition des directives européennes. Il comporte une étude prospective à horizon 2010 sur ces différents aspects. »

« La poursuite de ce processus, et notamment l'ouverture à la concurrence pour les consommateurs domestiques, est subordonnée à l'examen de ce bilan par le Parlement. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.

Ces amendements identiques ont été déposés par 22 membres du groupe des député-e-s Communistes et Républicains :

Adt n° 34312 de M. Daniel Paul
Adt n° 34313 de M. Asensi
Adt n° 34314 de M. Biessy
Adt n° 34315 de M. Bocquet
Adt n° 34316 de M. Braouezec
Adt n° 34317 de M. Brard
Adt n° 34318 de M. Brunhes
Adt n° 34319 de Mme Buffet
Adt n° 34320 de M. Chassaigne
Adt n° 34321 de M. Desallangre
Adt n° 34322 de M. Dutoit
Adt n° 34323 de Mme Fraysse
Adt n° 34324 de M. Gérin
Adt n° 34325 de M. Goldberg
Adt n° 34326 de M. Gremetz
Adt n° 34327 de M. Hage
Adt n° 34328 de Mme Jacquaint
Adt n° 34329 de Mme Jambu
Adt n° 34330 de M. Lefort
Adt n° 34331 de M. Liberti
Adt n° 34332 de M. Sandrier
Adt n° 34333 de M. Vaxès